

Une maison construite avec l'AOC Bois de Chartreuse

Le Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse (CIBC), l'agence d'architecture Atelier 21, l'entreprise de charpente Boscop et les propriétaires ont proposé de visiter une maison réalisée avec les premiers sciages de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Bois de Chartreuse, dans la vallée des Entremonts.

Cette visite, organisée dans le cadre de l'opération "Habiter bois de Fibois AURA", a permis à une vingtaine d'inscrits de visiter ce projet. Et, ce fut un joli moment avec une visite menée par l'architecte Philippe Michel-Mazan, accompagné du témoignage des propriétaires de la maison, Corinne et Pierre.

Le premier bâtiment en France à avoir mis en œuvre un bois local d'appellation AOC

Tous ont partagé, avec la vingtaine de personnes présentes, leur expérience de cette première année de vie dans leur maison. Ils ont également détaillé les raisons qui les ont amené à choisir de travailler avec du bois et des entreprises locales, un moyen pour eux de mettre en cohérence leurs fortes convictions environnementales (possibilité de construire local, durable et sobre en éner-



La maison de Corinne et Pierre, réalisée avec les premiers sciages AOC Bois de Chartreuse, dans la vallée des Entremonts.

gie) et la réalisation de leur projet de vie.

Dans un premier temps, l'architecte a rappelé l'histoire et l'esthétique du projet, tout en rappelant le contexte du site. Ainsi, les caractéristiques principales de cette maison ossature bois sont ses fondations légères conçues pour s'adapter au terrain en pente, son isolation en ouate de cellulose très performante lui permettant d'être en basse consommation avec 30 kW/m² et par an pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, soit un budget annuel de l'ordre de 400 €.

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont assurés par

l'association de panneaux solaires et d'un poêle à granulés hydroponiques, la ventilation est à double flux. Et bien sûr les 10 m³ de bois de Chartreuse. Le projet présente la particularité d'être le premier bâtiment en France à avoir mis en œuvre un bois local d'appellation AOC.

L'ensemble de la filière bois de Chartreuse au travers du CIBC a été fier d'accueillir pour cette occasion le vice-président de l'AOC Bois du Jura, Gilles Grandpierre. Ce fut l'occasion de partager les expériences de chacun, les bois du Jura ayant obtenu la seconde appellation AOC en mars 2019 quelques mois après celle de Chartreuse.



L'INFO EN +

■ L'AOC Bois de Chartreuse

Pour rappel, le cahier des charges de l'AOC Bois de Chartreuse a été homologué par le ministère de l'Agriculture en octobre 2018 et les premiers sciages AOC sont sortis des scieries en janvier 2019. C'est un sciage de structure en sapin ou épicéa issu des forêts de montagne du massif de Chartreuse gérées en futaie irrégulière.

L'AOC garantit la traçabilité des sciages et les conditions de production du cahier des charges de l'AOC Bois de Chartreuse. De par leurs qualités, ces sciages permettent de renforcer l'économie locale, d'avoir des emplois non délocalisables et, aussi, d'améliorer la qualité des paysages, de la biodiversité, des forêts de protection, des loisirs, de participer au stockage du CO₂ et à l'atténuation du changement climatique.

Renseignement AOC Bois de Chartreuse <https://bois-de-chartreuse.fr>